

LE MONT SAINT-MICHEL ET SA BAIE, NOUVEAU DIALOGUE ENTRE ESPACES PROTÉGÉS SUR FOND DE DYNAMIQUES NATURELLES INEXORABLES

baie du mont Saint-Michel, patrimoine, submersion, complémentarités territoriales

L'histoire mouvante de la baie du mont Saint-Michel commence durant l'Holocène, lors de l'invasion marine de la baie. La présence humaine dans la baie est attestée dès le moyen-âge pour la pêche et la production de sel. Au XI^{ème} siècle, le Mont-Saint-Michel et sa baie commencent à tisser leur histoire au fil de l'eau. L'image du mont est souvent indissociable du paysage de la baie. Toutefois, bien que réputé pour sa quiétude, ce territoire a subi de lourdes évolutions paysagères tout au long de sa construction. Les marais de Dol de Bretagne se sont tout d'abord fermés au XVII^{ème} siècle par la construction de digues, comme celle de Duchesse Anne, permettant la naissance d'une terre productive et riche. Malgré des difficultés à repousser les assauts de la mer et à assécher le marais, la construction des polders dits modernes, au XIX^{ème} siècle, a abouti à la chenalisation du Couesnon, fermant définitivement son estuaire.

L'essor touristique du XX^{ème} siècle présente aux yeux de tous la richesse du lieu et la nécessité de le préserver. Le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, initié en 1995, se place dans la continuité du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1979. Pour cause, les dynamiques sédimentaires de la baie déposant plus d'un million de mètres cube de sable dans la baie chaque année¹, combinées aux effets non désirés de la chenalisation du Couesnon et de l'augmentation des surfaces d'herbus (20 hectares par an¹), fameux pré-salés du Mont-Saint-Michel, pourraient, à terme, supprimer le caractère îlien du rocher.

Cette hyper patrimonialisation récente, valable pour le Mont-Saint-Michel mais également pour sa baie, est une trajectoire tout à fait différente de celle du territoire depuis que l'homme s'y est installé : celle d'évolutions profondes et parfois brutales des paysages.

Le caractère maritime du Mont-Saint-Michel et la pérennité des polders et marais semble toutefois se heurter à des dynamiques naturelles ou anthropiques difficiles à maîtriser, malgré les moyens énormes dispensés. Ces deux objectifs peuvent en outre parfois présenter des applications contradictoires.

Ce territoire, autrefois uni dans une même histoire, semble aujourd'hui vivre à deux rythmes différents, malgré les efforts des collectivités qui vantent et souhaitent vendre les

mérites du Mont-Saint-Michel autant que ceux de la baie. Notons que la vocation touristique du mont attire chaque année deux millions de visiteurs, contre seulement dix-mille à Dol de Bretagne². Par ailleurs, l'économie est exclusivement touristique et tournée de plus en plus à l'international sur le mont, et profondément rurale, locale et productive dans les marais et polders. Pour protéger les espaces de la baie, la multiplication des textes et règlements ont, tout en amenant une valorisation indéniable du lieu, drainés leur lots de paradoxes voire d'antagonismes.

Ces deux entités, à l'origine intimement liées par un maillage d'activités locales et par les dynamiques naturelles, semblent donc aujourd'hui prendre des directions différentes, forcées par les circonstances. Par leur analyse fine, l'objectif est donc de trouver quel soutien elles peuvent trouver l'une dans l'autre afin de se reconstruire comme éléments d'un même système économique, patrimonial et écologique.

Par le projet de paysage, il devrait être possible de recréer des synergies entre ces entités historiquement et géographiquement proches, mais qui s'éloignent dans leur identité et leur fonctionnement. Si sur certains points, leurs spécificités sont des points forts, elles pourraient sur le long terme les détacher l'une de l'autre et altérer ce lien si cher à tous entre le mont et sa baie.

La question à laquelle ce projet propose de répondre peut-être la suivante : quel projet de paysage audacieux peut-il aujourd'hui être à l'origine d'un dialogue nouveau entre le mont Saint-Michel et son estuaire ?

Une analyse fine des réglementations applicables sera nécessaire, afin de comprendre quelles implications elles ont sur ces paysages. Qu'est-il encore possible de faire aujourd'hui sur ces espaces ? Que serait-il souhaitable ? Une dépolderisation limitée pourrait-elle faire reculer le trait de côte et les herbues, laissant le mont isolé et le reste des polders mieux protégés par un espace naturel tampon ?

1. Notice explicative de la feuille baie du mont Saint-Michel à 1/50 000, Editions du BRGM, 1999
2. SCOT des Communautés du pays de Saint-Malo, décembre 2017